

GUIDE DE L'ÉCO-MOBILITÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Des solutions pour aller au travail
autrement qu'en voiture solo*



Réalisation : Mon Univert - Challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes 2017

Sommaire

Qu'est-ce que le challenge mobilité ?	p.3
I - Les différents modes de déplacement	p.4
1- Le réseau de transports collectif public	p.4
1.1 - Utiliser les transports en commun du territoire	p.4
1.2 - Emprunter le réseau collectif inter-urbain	p.4
1.3 - Transport à la demande	p.5
2- Les modes de déplacement (entre) particuliers	p.7
2.1 - Faire du covoiturage	p.7
2.2 - Les modes doux	p.8
2.2.1 - Un peu de marche	p.8
2.2.2 - Faire du vélo	p.8
a) Faciliter ses déplacements	p.8
b) Louer un vélo, une solution sur mesure !	p.9
c) Investir dans un VAE (vélo à assistance électrique)	p.9
2.3 - L'autostop participatif	p.10
II - Adopter l'éco-conduite	p.12
III - Les démarches pour se déplacer autrement	p.13
1- Pédibus/vélobus	p.13
2- Plan de Déplacements Entreprise et Inter-Entreprises	p.13
3- L'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)	p.14
4- Le télétravail	p.14
5- L'autopartage	p.15

Nos partenaires 2017 dans le département du Rhône



Qu'est-ce que le challenge mobilité ?

Chaque année, au mois de juin, les salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes ont l'occasion de tester un déplacement domicile-travail par d'autres moyens que la voiture individuelle : c'est le défi inter-établissements « Challenge Mobilité : Au travail, j'y vais autrement ».

Il existe de nombreuses solutions pour se déplacer autrement qu'en voiture individuelle pour économiser de l'argent et réduire nos impacts environnementaux. Ce guide a été réalisé pour trouver une solution d'écomobilité adaptée à vos besoins que vous pourrez expérimenter lors de la journée du challenge. Il vous sera aussi utile si vous souhaitez tester d'autres manières de vous déplacer dans votre vie quotidienne.

Toutes les informations ici : challengemobilite.auvergnerhonealpes.eu

Votre référent dans le département du Rhône :

Thierry Manceau, coordinateur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables au sein de l'association Hespul - 04 37 47 80 98 -

thierry.manceau@hespul.org

Faire évoluer la mobilité ? Pourquoi ?

Nous vous proposons quelques liens pour comprendre les enjeux du report modal de la voiture individuelle :

→ Aborder la thématique de l'éco-mobilité, par l'ADEME :

www.gouvernement.fr/argumentaire/qualite-de-l-air-plusieurs-mesures-essentielles-entrent-en-vigueur-5240

→ Les décisions prises par l'État qui peuvent impacter votre mobilité :

www.gouvernement.fr/argumentaire/qualite-de-l-air-plusieurs-mesures-essentielles-entrent-en-vigueur-5240

→ Les impacts des déplacements sur notre environnement, par l'ADEME :

www.ademe.fr/expertises/mobilite-transports/elements-contexte/impacts-transports-lenvironnement

→ Comparer les effets de différents modes de déplacement pour vos trajets quotidiens, grâce à l'Éco-comparateur de l'ADEME :



<http://quizz.ademe.fr/eco-deplacements/comparateur/>

I - Les différents modes de déplacement

1 - Le réseau de transports collectif public

1.1 - Utiliser les transports en commun du territoire

Plusieurs territoires du Rhône sont dotés de leur propre réseau de transports en commun, ils permettent une mobilité efficace à l'intérieur de l'intercommunalité et peuvent être une solution adaptée si vous habitez et travaillez sur un même territoire. Ils peuvent aussi être une première étape sur un trajet en intermodalité, en vous menant par exemple jusqu'à une gare SNCF.

- Le réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise :
@ www.tcl.fr Type de transport : 
☎ 04 26 10 12 12
📱 Application smartphone disponible
- Le réseau de bus de l'agglomération Villefranche-Beaujolais «Libellule» :
@ www.buslibellule.com Type de transport : 
☎ 0 800 350 380



- Des prix réduits pour les étudiants et scolaires, les personnes en difficulté et les familles nombreuses.
- Votre employeur peut assumer 50% du prix de l'abonnement.
- Le réseau permet un accès aux gares SNCF.

1.2 - Emprunter le réseau collectif inter-urbain

Le département du Rhône est maillé d'un réseau inter-urbain composé de lignes de cars et de lignes ferroviaires. Les cars de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône (gérés par le SYTRAL) sont couplés avec le réseau ferroviaire de transport intra-régional et national, évitant ainsi l'usage de la voiture.

- Les lignes de «Cars du Rhône» :
@ www.carsdurhone.fr
☎ 0 800 10 40 36



Crédit photo : Sytral magazine

- Les lignes de cars de la Région Auvergne Rhône-Alpes :



Le service régional de cars est assuré par plusieurs entreprises privées. Vous trouverez les détails de chaque ligne via des liens disponibles sur la page internet ci-dessous :



www.auvergnerhonealpes.fr/91-cars-auvergne-rhone-alpes.htm

- Le transport ferroviaire



www.voyages-sncf.com (pour trouver un itinéraire dans toute la France)

www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/depliant/recherche (pour consulter la grille horaire de votre ligne de train régionale)



09 69 32 21 41 (renseignements sur les lignes régionales)



Carte du réseau : www.auvergne-mobilite.fr/fr/Reseaux-et-plans/Reseau-TER



Crédit photo : Région Auvergne-Rhône-Alpes



→ Des billets et abonnements qui s'adaptent à votre situation (étudiant, chômeur, famille nombreuse, ...)













→ Votre employeur peut assumer 50% du prix de l'abonnement.

→ Le vélo est autorisé à bord des trains et sur réservation dans les cars.

→ Des facilités pour l'intermodalité (parcs relais, consignes à vélos, ...)

1.3 - Transport à la demande

Ce service de transport est à l'initiative des intercommunalités. Il a été réajusté en 2016 à l'attention de publics spécifiques (jeunes, personnes en situation de handicap, personnes en formation, en contrats aidés ...), les conditions variant selon les territoires. Un véhicule vient vous chercher à votre domicile, ou sur un lieu public et vous emmène directement sur votre lieu de travail ou à proximité. Ces transports sont assurés par des entreprises de transport privées spécialement mandatées par la collectivité. Certaines intercommunalités mobilisent une flotte de véhicules dédiée à ce service pour les habitants de leur territoire.

- **Transport à la demande de la communauté de communes des Monts du Lyonnais :**
 -  Les services existants font l'objet d'une actualisation afin d'étendre les réseaux à l'ensemble de la nouvelle communauté de communes. **Cette modalité de transport est orientée vers des publics spécifiques.**
 -  www.cc-montsdulyonnais.fr/transport-a-demande
 -  04 74 70 58 03
- **Transport à la demande de l'agglomération de Villefranche-Beaujolais «RésaLib» :**
 -  Ce service à la demande est ouvert à tous, pour des trajets réguliers ou ponctuels.
 -  www.buslibellule.com/Pratique/Services-sur-reservation-ResaLib
 -  0 800 350 380
 -  Carte du réseau : www.buslibellule.com/Pratique/Plans-du-reseau/Plan-par-ligne-RESALIB2
- **Transport à la demande de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien «CORUS» :**
 -  Ce service à la demande pour les personnes ne pouvant se déplacer est soumis à condition de ressources.
 -  www.ouestrhodanien.fr/transport-collectif.html
 -  www.ouestrhodanien.fr
 -  04 74 05 06 60
 -  Carte du réseau : www.ouestrhodanien.fr/image-popup/carte-nov-2016-site.png



Crédit photo : COR



→ Permet l'accès à un transport en commun au plus près de chez soi ; utile lorsqu'on éprouve des difficultés à se déplacer ou que les autres réseaux de transports collectifs sont absents.

→ Des billets et abonnements qui s'adaptent à votre situation (étudiant, chômeur, famille nombreuse, ...)

2 - Les modes de déplacement (entre) particuliers

2.1 - Faire du covoiturage

Principe : Regrouper plusieurs personnes dans une même voiture pour effectuer un trajet commun. Les avantages ? Utiliser un moyen économique et convivial pour se déplacer. Les collectivités territoriales ainsi que des entreprises privées mettent à disposition des outils permettant de trouver des co-voitureurs sur une grande partie de la France et de connaître leurs trajets quotidiens. Vous pouvez ainsi partager la route de manière ponctuelle, ou de façon régulière pour aller travailler.

- Le site de covoiturage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Site entièrement gratuit, proposé à l'échelle régionale. Vous pouvez utiliser un moteur de recherche pour identifier les covoitureurs empruntant le chemin que vous souhaitez, ou à proximité. Consultez leurs calendriers, entrez en contact et proposez de vous insérer dans un trajet. Aucun trajet n'est adapté ? Créez le vôtre !

@ www.covoitoura.eu/



- Le site participatif «covoiturage libre» pour aller n'importe où en France :

Ce site, à l'initiative d'une association, est entièrement gratuit. Il vous permet de réserver en ligne un trajet, ou déposer une annonce. Pour cela vous devez indiquer un téléphone et une adresse email.

@ <https://covoiturage-libre.fr/>



- Le site de covoiturage «Blablacar» :


Cette PME propose un service de covoiturage en France mais aussi dans 12 pays d'Europe. Il fonctionne de manière similaire aux deux précédents sites. Il vous suffit de vous inscrire et de payer en ligne la réservation (pourcentage en fonction du prix du trajet). **Les paiements se font uniquement via le site par carte bancaire.**

@ www.blablacar.fr/


📱 Application disponible sur smartphone



- **Le site de covoiturage «Roulez Malin» et sa carte des aires de covoiturage :**

 Ce site fonctionne à l'échelle nationale avec les mêmes ressources que Co-voit'Oura (l'entreprise Covivo gère les deux plateformes). Il vous donnera donc les mêmes résultats. À cela s'ajoute une carte des aires de covoiturage (zones créées pour prendre ou déposer les voyageurs) qui est mise à jour régulièrement.

 www.roulezmalin.com

 Application disponible sur smartphone

 Carte des aires : www.roulezmalin.com/aires-covoiturage

- **Informations concernant le covoiturage et l'assurance**

 www.ffa-assurance.fr/content/covoiturage-et-assurance?cc=fn_7300



→ Service gratuit proposé par les collectivités,

→ Recherche sur mesure (avec possibilité de vous insérer dans ce trajet),

→ Possibilité de créer des communautés, à plusieurs échelles.

2.2 - Les modes doux

Principe : Modes de transport actif, non motorisés comme la marche, le vélo, les rollers...

2.2.1 - Un peu de marche

C'est le mode de transport universel par excellence. Pour le philosophe Christophe Lamoure, « la marche permet de devenir humain ».

2.2.1 - Faire du vélo

a) Faciliter ses déplacements




Crédit photo : Kraphix


- **Les conseils pratiques de la fédération française des usagers de la bicyclette :**

 www.fub.fr

- **Trouver un itinéraire grâce à Géovélo :**

 Ce site, déployé à l'échelle nationale, permet de calculer l'itinéraire vélo qui soit à la fois le plus rapide et empruntant au maximum les infrastructures routières dédiées au vélo (pistes et bandes cyclables, voies de bus/vélo ...).

 <https://www.geovelo.fr/france/itinerary>

 Application disponible sur smartphone

b) Louer un vélo, une solution sur mesure

- **Le service de location de l'agglomération lyonnaise «Vélo'v» :**



Les vélos sont disponibles via un système de stations relais réparties sur une partie du territoire. Vous pouvez les louer pour 1h, la journée ou plus. Vous avez la possibilité de souscrire un abonnement annuel.



<https://velov.grandlyon.com/>

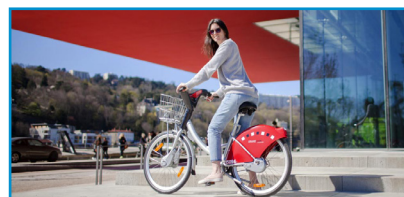


Application disponible sur smartphone (AllBikesNow)



Carte des stations :

<https://velov.grandlyon.com/fr/les-stations.html>



Crédit photo : Vélo'v

- **Le service de location de vélos électriques de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien «Clean Energy Planet» :**



Ce service se concentre autour de deux stations installées au niveau des gares SNCF d'Amplepuis (15 vélos) et de Lamure-sur-Azergues (10 vélos). Ils sont disponibles pour des locations de courte durée (demi-journée, 10h ou journée complète) ou mensuelles (très avantageuses).



www.ouestrhodanien.fr/mobilite-durable.html



04 74 05 06 60



Crédit photo : Clean Energy Planet

- Certains magasins spécialisés dans les vélos, ou de grandes enseignes peuvent vous proposer des locations de VAE (vélo à assistance électrique)

c) Investir dans un VAE (vélo à assistance électrique)

- **VAE, qu'est-ce que c'est ?**

C'est un vélo équipé d'un moteur électrique et d'une batterie rechargeable. Cette assistance électrique a pour objectif de fournir un complément au pédalage. Nul besoin de permis, ni d'immatriculation si l'assistance électrique ne dépasse pas les 25km/h. Il en existe de toutes formes (vélo de route, VTT, VTC ...) et à tous les prix.

Pour plus d'infos :

www.buzibi.fr/FAQ-pg-3.html ; www.ebikemaps.com/

- Des aides à l'achat :



Crédit photo : Cyclable

Pour tout achat d'un VAE effectué à partir du 19/02/2017 jusqu'au 31/01/2018, l'État prend en charge 20 % du prix (aide plafonnée à 200 euros).

Pour plus d'infos :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014



Crédit photo : Culture vélo

Certaines collectivités proposent une aide à l'achat pour leurs habitants, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre intercommunalité. Ces offres ne sont pas cumulables avec celle proposée par l'État.



Crédit photo : SNCF

La SNCF, via un partenariat avec la société MOBIKY, propose à ses abonnés de prendre en charge de 30% à 50% du prix d'achat sur une sélection de vélos, dont plusieurs VAE.

Pour plus d'infos :

www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/gares/services/velos-pliants



→ Le vélo facilite l'intermodalité, consignes dans les gares, optimisation des transports en commun pour les accueillir ...

→ Les collectivités aménagent chaque année un peu plus le réseau routier pour mieux intégrer le vélo et garantir une meilleure sécurité des usagers.

→ Grâce aux VAE, vous pouvez parcourir des distances plus longues et monter facilement les côtes.

2.3 - L'autostop participatif

Principe : Organisation d'un système d'autostop avec des lieux de stop clairement identifiés, des conducteurs et des autostoppeurs adhérents à une charte de bonne conduite et ayant des éléments d'identification d'adhésion à cette démarche (ex : macaron, badge).



- Autostop participatif dans les Monts du Lyonnais :

@ www.cc-montsdulyonnais.fr/covoiturage-et-autostop-participatif

- Autostop participatif à proximité des Monts d'Or et de la Saône «Auto-Hop» :

🔍 Ce système fonctionne selon un réseau de lignes semblable aux transports en commun, où un nombre déterminé de conducteurs volontaires assurent la prise en charge des autostoppeurs sur des zones spécifiques.

@ www.territoire-saone-mont-dor.fr/autohop

- L'initiative autostop «lève ton pouce» :

🔍 Ce site internet vous conseille les meilleurs points pour arrêter les automobilistes en fonction de la direction que vous prenez. Mais cela fonctionne uniquement dans le sens Lyon vers le reste du Rhône. Néanmoins, le site propose la même démarche sur l'ensemble des principales villes françaises.

@ www.levetonpouce.fr



Application disponible sur smartphone (Google play uniquement)

- L'application «Autostop» :

🔍 Cette application permet de mettre en relation des conducteurs autosolistes désireux de faire du covoiturage et des autostoppeurs grâce à la géolocalisation. Il n'y a pas de réservation, la mise en lien se fait en temps réel, sans enregistrement de mode de paiement. Ce système repose sur une charte de valeurs, le choix de faire payer ou non la course étant laissé aux covoitureurs.

@ www.autostop-france.fr



Application disponible sur smartphone (Appstore uniquement)



→ L'autostop est ni plus ni moins du covoiturage spontané.

→ L'autostop est une occasion de briser la routine des trajets quotidiens et de faire de nouvelles rencontres.



Crédit photo : AutoNet

II - Adopter l'éco-conduite

La voiture est un mode de déplacement souvent indispensable pour se rendre sur son lieu de travail ou rejoindre un transport en commun. Conscients de ce constat, nous vous proposons d'adopter l'éco-conduite, à additionner au covoiturage pour limiter l'impact de votre véhicule sur l'environnement. Evidemment ces conseils vous seront aussi utiles si par malheur vous ne trouvez pas de covoitureurs pour voyager avec vous !

- Les conseils simples de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) :

@ www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements/choisir-voiture-adopter-lecoconduite/adopter-leco-conduite

- Les conseils avancés du site «Ecoconduite» :

@ www.ecoconduite.org

- L'application smartphone GECO :

GECO est une application mobile gratuite d'éco-conduite téléchargeable sur smartphone. Lancée par L'IFP Energies Nouvelles, cette application est issue d'un projet soutenu par l'ADEME. À partir des capteurs existants du smartphone, l'application calcule, en temps réel et en fonction du trajet parcouru, le mode de conduite idéal à adopter. Celui-ci est comparé à la conduite réelle de l'automobiliste. L'écran affiche ensuite le score de l'automobiliste, sa performance énergétique, et lui prodigue des conseils en temps réel pour améliorer sa conduite.

@ www.geco-drive.fr



Application disponible sur smartphone



III- Les démarches pour se déplacer autrement

1 - Pédibus/vélobus

Principe : Ramassage scolaire pédestre ou à vélos encadré par des parents accompagnateurs. On retrouve aussi comme nom « carapatte », « caravane à pattes » ou « caracycles ».

- Retrouvez des informations sur l'éco-mobilité scolaire sur le site internet de l'ADEME :
@ www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/carapatte-caracycle.pdf
 - Pour mettre en oeuvre un Plan de Déplacements Établissements Scolaires (PDES) :
Le PDES est une démarche encouragée par l'ADEME et les pouvoirs publics, qui est portée par les établissements scolaires. En tant que parents, vous pouvez être initiateurs du PDES en manifestant votre intérêt auprès de la direction de l'école de vos enfants. Dans tous les cas, les parents sont mis à contribution lors de l'étude d'accessibilité des établissements ainsi qu'au travers de l'enquête de mobilité. Vous décidez de la participation de vos enfants aux actions et pouvez également vous engager dans la mise en place ou l'accompagnement des actions collectives (bus pédestre, covoiturage...).
- @ www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/90895_7857-plaquette-pdes.pdf



Crédit photo : ADEME

2 - Plan de Déplacements Entreprise et Inter-Entreprises

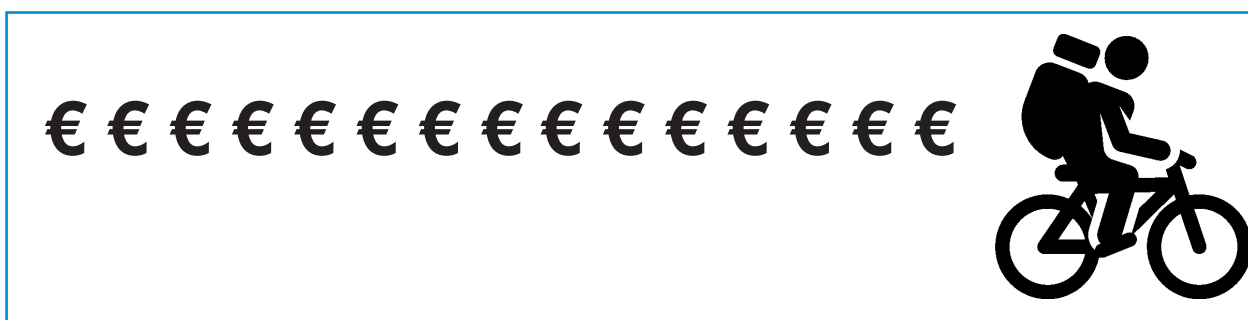
Principe : Ensemble de mesures pour organiser et faciliter les déplacements des salariés. Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est un projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche qualité ou dans un système de management environnemental. Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) est quant à lui sensiblement identique au PDE. La seule différence est le périmètre d'application qui va concerner plusieurs entreprises. Ces démarches managériales de la mobilité professionnelle améliorent la « responsabilité sociale » de votre établissement.

- Toutes les informations sur les PDE/PDIE, par l'ADEME :
www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/optimiser-mobilite-salaries/dossier/plan-deplacements-entreprise/quest-quun-plan-deplacements-entreprise
- Un rapport d'étude sur la mise en place d'un PDE en milieu rural au niveau des zones d'activités de la commune de Neulise (42), par Camile Mallarte :
<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00877983/document>

3 - L'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)

L'employeur peut décider volontairement d'indemniser les salariés qui viennent au travail en vélo, au même titre que les autres indemnisation de transport existantes. Cette initiative ouvre des possibilités de crédits d'impôts sur les sociétés, si l'entreprise investit dans la pratique du vélo à destination de ses salariés (achat de vélos, protections, infrastructures...). Cette mesure ne s'applique pas aux entrepreneurs individuels, qui eux sont soumis à l'impôt sur le revenu, ils ne peuvent donc pas être bénéficiaires.

- Toutes les informations disponibles ici :
www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33808



4 - Le télétravail


Grâce aux technologies numériques, certaines missions professionnelles peuvent adopter le télétravail. L'organisation et les missions dévolues aux salariés se préparent d'un commun accord avec la direction de l'entreprise. Le télétravail doit être mis en place dans le respect de certaines règles, dès l'embauche du salarié ou par la suite. Cette option de la non mobilité a un impact positif sur plusieurs facteurs : la réduction des gaz à effet de serre (GES), les temps de trajets professionnels, la sécurité routière et la congestion de certains axes routiers.

- Tous les règlements officiels concernant la mise en pratique du télétravail :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13851

5 - L'autopartage


Vous vous questionnez sur l'achat d'un second véhicule pour faciliter vos déplacements ? Vous devez renouveler votre véhicule, mais vous l'utilisez qu'en de rares occasions ? L'autopartage peut être une solution adaptée à vos besoins. C'est l'usage d'un même véhicule par différents usagers.

- **Le regroupement des services d'autopartage en France «Citiz» :**

 Ce site internet regroupe 13 services d'autopartage présents dans plus de 80 villes françaises avec près de 700 voitures partagées. Vous trouverez des comparatifs économiques intéressants entre autopartage et achat/location de véhicules.


@ www.citiz.coop

- **Le service d'autopartage pour Lyon, Villeurbanne et Villefranche-sur-Saône «Citiz» (anciennement «Autolib'») :**

 Pour accéder à ce service vous devez vous inscrire, moyennant 40 euros. Ensuite vous pourrez faire le choix entre 3 formules d'abonnement vous permettant d'accéder à différents types de véhicules (petite voiture à camionnette) pendant une durée de 15 minutes à une semaine. Vous pouvez bénéficier d'avantages si vous avez un abonnement TCL, SNCF, Vélo'V... Le dispositif est accessible aux personnes à mobilité réduite.


@ citiz@lpa.fr

- **Le service d'autopartage électrique de l'agglomération lyonnaise «BlueLy» :**

 Des offres et des abonnements sont proposés, en fonction du temps d'engagement (1 an, 1 mois, 1 semaine) et de votre profil « particulier » ou « entreprise ». Le site internet propose souvent des offres promotionnelles.


@ www.bluely.eu/fr

- **Le site d'autopartage entre particuliers «Drivy» :**

 L'inscription est gratuite, le site se rémunère par une commission de 30 % sur les locations.

@ www.drivy.com

- **Le futur système d'autopartage entre particuliers porté par la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien :**

 Ce projet vise à former des groupes de 2 à 3 personnes, afin de partager le véhicule de l'une d'entre elles, suivant des besoins réguliers ou ponctuels. Pour cela, la collectivité proposera un accompagnement personnalisé, des conseils gratuits ainsi qu'une assurance adaptée pour éviter tout malus.

@ www.ouestrhodanien.fr

UN VÉLO ÉLECTRIQUE POUR LE TRAJET DOMICILE-TRAVAIL ?



Interview de Magali G., 36 ans, cadre dans un établissement de santé, qui a adopté un véhicule innovant pour ses trajets domicile-travail : un vélo à assistance électrique.

Depuis combien de temps roulez-vous sur un vélo électrique ?

Magali G. : Depuis presque 2 ans ; je me rendais tous les jours en voiture vers mon bureau, et je voyais de plus en plus de gens à vélo me doubler alors que je bouchonnais, un jour je me suis dit "pourquoi pas moi ?" ; au début, je pensais ne le prendre que les seuls jours de beau temps, mais j'ai vite réalisé tous les avantages que mon vélo électrique me procurait, et désormais je ne peux plus m'en passer !

Précisément, quels avantages lui trouvez-vous ?

Magali G. : C'est tellement plus pratique ! Mon temps de trajet ne varie jamais de plus de 2 ou 3 minutes sur mon parcours de plus de 10 km, cela m'enlève un stress terrible ! A destination, je me gare très facilement, encore un souci de moins ; le soir, le trajet au grand air me permet d'évacuer toute la fatigue nerveuse de la journée de travail ! Et cerise sur le gâteau, grâce aux deux fois 30 minutes d'exercice quotidien, j'ai perdu en quelques mois les kilos que j'avais de trop sans même y penser et sans rien changer à mes habitudes alimentaires !

Pensez-vous que le vélo électrique puisse plaire à tout le monde ?

Magali G. : J'en suis persuadée ; on peut doser l'assistance du moteur selon sa forme physique et selon la température, concrètement je mets plus d'assistance quand il fait chaud de façon à ne jamais transpirer, au contraire je

baisse le niveau d'assistance en hiver quand il fait froid, le temps de me réchauffer grâce au pédalage. En toutes circonstances, le vélo électrique permet de ne garder que le meilleur du vélo, quel plaisir !

Et question budget, ces vélos sont chers ?

Magali G. : Oui et non ; mon vélo m'a coûté 2500 €, y compris les équipements indispensables, c'est-à-dire un bon antivol, une sacoche étanche pour mon ordinateur et mes papiers, un casque et des vêtements anti-pluie ; le vendeur du magasin Vélonaute m'a convaincue de choisir un vélo de bonne qualité fabriqué en Europe, expliquant qu'il s'agissait d'un investissement de long terme dans un "véhicule", et j'ai bien fait d'écouter ses conseils ; depuis cet achat, je fais des économies conséquentes : moins de carburants, de frais de parking, de PV, et nous n'avons plus qu'une seule voiture dans la famille ! Le vélo électrique a vraiment changé ma vie !

Où avez-vous acheté votre vélo ?

Magali G. : J'ai visité plusieurs magasins sur Lyon, et c'est chez Vélonaute que j'ai acheté mon vélo ; ce magasin m'a tout de suite mise en confiance en écoutant attentivement mon projet, m'a permis d'essayer différents vélos et m'a expliqué les critères pour bien choisir parmi les centaines de modèles sur le marché ; j'ai bien aimé leur approche, et ils m'ont semblé les meilleurs spécialistes de ce type de vélo sur Lyon.

Vélonaute TÊTE D'OR

35 Rue Tronchet - Lyon 6ème (angle Rue Duguesclin)
Tel 04 37 48 89 17

Vélonaute CROIX-ROUSSE

41~43 Rue Hénon - Lyon 4ème (angle Bld des Canuts)
Tel 09 52 09 92 40

Vélonaute CHAPONOST-BRIGNAIS

1 Route des Troques (rond-point Route de la Gare) 69630 CHAPONOST
Tel 04 78 48 78 99

Vélonaute LIBERTÉ

68 Cours de la Liberté - Lyon 3ème (à côté du Vieux Campeur)
Spécialiste Rando | Moustache store
Tel 04 78 95 39 77 | Tel 09 54 74 12 49

Vélonaute FRÈRES LUMIÈRE

9 Avenue des frères Lumière - Lyon 8ème
(proche ex Manufacture des tabacs)
Tel 09 84 43 50 49

Vélonaute ECULLY-TASSIN

(Ouverture juin 2017)
6 place des 3 renards (ex Espace Montagne) 69130 ECULLY
Tel 09 51 09 80 49

VELONAUTE



INFO→ÉNERGIE Rhône - Métropole de Lyon

L'Espace INFO→ÉNERGIE Rhône-Métropole de Lyon est un lieu d'accueil, d'information et de conseils gratuits et indépendants sur les gestes économes, la maîtrise de votre consommation d'énergie, les travaux d'isolation, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, les aides financières et la consommation responsable.



04 37 48 25 90



infoenergie69-grandlyon.org



facebook.com/eie69



youtube.com
Chaîne «Info Energie Rhône Métropole Lyon»



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GRAND LYON
la métropole



HESPUL

14 place Jules Ferry, 69006 Lyon
Tél. : +33 (0)4 37 47 80 90
Courriel : info@hespul.org
www.hespul.org / Twitter : @hespul